



Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Office des paiements directs

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
Amt für Direktzahlungen



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

RESEAUX AGRO-ENVIRONNEMENTAUX

Catalogue des conditions particulières « réseau » (CPR) Mesures et descriptions



CATEGORIES

- Arrosage (AR)
- Bande tampon (BT)
- Culture spéciale / terre ouverte (CT)
- Espèce (ES)
- Fauche (FA)
- Intervalle d'utilisation (IU)
- Pâturage (PA)
- Qualité (QU)
- Surface ouverte (SO)
- Surface refuge (SR)
- Structure (ST)

LISTE DES CONDITIONS PAR CATEGORIE

ARROSAGE (AR)

AR1 - Arrosage par aspersion non-autorisé

AR2 - Arrosage limité

AR3 - Utilisation des canaux et/ou bisses pour l'arrosage

BANDE TAMPON (BT)

BT1 - Aménagement d'une bande tampon > 1 mètre

BT2 - Aménagement d'une bande herbeuse > 3 mètres

CULTURE SPECIALE / TERRE OUVERTE (CT)

CT1 - Enherbement partiel à haute valeur écologique

CT2 - Maintenir des sols nus ou avec une végétation rase

CT3 - Pas de filets complets pour les vignobles

CT4 - Utilisation de produits phytosanitaires admis en production biologique ou de produits de synthèse classés N

CT5 - Avance de la date de semis

CT6 - Maximum 50% de la quantité de semis prévue pour la culture principale

CT7 - Girobroyage, mulching et ensemencements non autorisés

ESPECE (ES)

ES1 - Mesures spéciales vanneau huppé dans les jachères florales

ES2 - Ne pas faucher les plantes (espèces spécifiques) une année sur deux

ES3 - Flore adventice (LPN)

ES4 - Lutte contre les néophytes et les plantes indigènes indésirables

ES5 - Céréales en lignes de semis espacés: promotion espèces OEA

FAUCHE (FA)

FA1 - Fauche précoce

FA2 - Fauche tardive

FA3 - Fauche en direction d'un bord particulier

FA4 - Minimum une fauche/an avec export de la litière

FA5 - Fauche à la motofaucheuse avec barre de coupe ou sans conditionneur ou pas de rotative

FA6 - Séchage au sol

FA7 - Hauteur de coupe > 10 cm

FA8 - Souffleur à feuilles non autorisé

INTERVALLE D'UTILISATION (IU)

IU1 - Intervalle de 6 semaines entre deux utilisations

IU2 - Intervalle de 8 semaines entre deux utilisations

IU3 - Intervalle de > 8 semaines entre deux utilisations

PATURE (PA)

PA1 - Pâtture de printemps

PA2 - Retarder la date de la pâture

PA3 - Pâtture mixte

PA4 - Bétail adapté

PA5 - Diminuer la pression du bétail

PA6 - Augmenter la pression du bétail

PA7 - Pâtture extensive par parcs tournants

PA8 - Pâtture interdite ou continue de début mai à mi-juillet

QUALITE (QU)

QU1 - Semis, sursemis ou plantons de plantes à haute valeur écologique

QU2 - Conditions SPB niveau de qualité II

SURFACE OUVERTE (SO)

SO1 - Coupe de nettoyage

SO2 - Containir l'embroussaillage en préservant les buissons épineux

SURFACE REFUGE (SR)

SR1 - Surface/bande non fauchée ou non pâturée, en rotation

SR2 - Surface non fauchée, fixe

SR3 - Utilisation échelonnée

SR4 - Utilisation biennale alternée

STRUCTURE (ST)

ST1 - Plantation d'arbres fruitiers haute-tige

ST2 - Plantation d'arbres/arbustes/buissons isolés, haies, cordons boisés

ST3 - Entretien d'arbres/arbustes/buissons isolés, haies, bosquets, cordons boisés, lisières étagées

ST4 - Création de structures naturelles

ST5 - Entretien de structures naturelles

ST6 - Protection des structures

ST7 - Aménagement/maintien de structures artificielles

MESURES ET DESCRIPTIONS

ARROSAGE (AR)

AR1 - ARROSAGE PAR ASPERSION NON-AUTORISÉ (Description non nécessaire)

AR2 - ARROSAGE LIMITÉ

Cette mesure peut varier selon le projet, le type de milieu, etc.

Exemples :

- Pour les milieux secs, limiter l'arrosage au minimum
- Autorisé uniquement après la 1^{ère} utilisation
- Pour les vergers, limiter l'arrosage par aspersion pendant les périodes de nidification (mi-avril à mi-juin)

AR3 - UTILISATION DES CANALONS ET/OU BISSES POUR L'ARROSAGE (Description non nécessaire)

BANDE TAMPON (BT)

Aménagement de bandes tampons sans herbicide et sans fumure le long des routes, chemins, autour des vagues, murgères, affleurements rocheux, talus, etc.

Exemple :

- Si la prairie borde une SPB type 904, 905 ou 906 (murs, fossés, etc.), il suffit de maintenir une bande de 1 m au contact de l'objet, d'au moins 50 cm de large de chaque côté qui ne sera pas fauchée lors de la 1^{ère} coupe.

BT1 - AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE TAMPON > 1 MÈTRE

BT2 - AMÉNAGEMENT D'UNE BANDE HERBEUSE > 3 MÈTRES

CULTURE SPECIALE / TERRE OUVERTE (CT)

CT1 - ENHERBEMENT PARTIEL À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

Cette condition s'applique aux vignes dont au moins un interligne sur deux est enherbé et dont la composition botanique :

- contient plusieurs espèces particulières au vignoble (selon la liste figurant en annexe 1 (p. 6-7) des « Instructions relatives à l'art. 59 et à l'annexe 4 de l'OPD du 23.10.2013 / Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle. » <http://www.bff-spb.ch/> ou plusieurs espèces cibles pour le réseau concerné ;
- et n'atteint pas les critères d'exclusion cités dans l'OPD, annexe 4, 14.1.6 (p. 80)
 - la part totale de graminées de prairies grasses (principalement *Lolium perenne*, *Poa pratensis*, *Festuca rubra*, *Agropyron repens*) et de dents-de-lion (*Taraxacum officinale*) représente plus de 66 % de la surface totale ou
 - la part de néophytes envahissantes excède 5 % de la surface totale.

CT2 - MAINTENIR DES SOLS NUS OU AVEC UNE VÉGÉTATION RASE



Pâturage extensif présentant une végétation clairsemée
Plantations fruitières avec destruction partielle du couvert végétal au sol

Photos : fiche info agriculture « Végétation clairsemée, un habitat important pour la faune », vogelwarte.ch.

POUR LES VIGNOBLES

CT3 - PAS DE FILETS COMPLETS



Les filets doivent être positionnés à la hauteur des grappes.



Photos : fiche technique 404 « Filets dans le vignoble. Instructions pour un montage conforme des filets », Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW.

CT4 - UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ADMIS EN PRODUCTION BIOLOGIQUE OU DE PRODUITS DE SYNTHÈSE CLASSÉS N

Lien suivant pour 2018 : http://www.agrometeo.ch/sites/default/files/u10/2018_indexphyto_viti.pdf

CT5 - AVANCE DE LA DATE DE SEMIS

Cette mesure s'applique aux jachères tournantes. Il s'agit d'une adaptation de la date de semis : le semis automnal peut être réalisé dès le 15.08 ou au plus tard le 15.03 (dates selon OPD : 01.09 – 30.04) pour préserver les nids de l'Alouette des champs.

CT6 - MAXIMUM 50% DE LA QUANTITÉ DE SEMIS PRÉVUE POUR LA CULTURE PRINCIPALE

Cette mesure s'applique aux terres assolées.

CT7 - GIROBROYAGE, MULCHING ET ENSEMENCEMENTS NON AUTORISÉS (Description non nécessaire)

ESPECE (ES)

ES1 - MESURES SPÉCIALES VANNEAU HUPPÉ DANS LES JACHÈRES FLORALES

- Créer les conditions favorables à l'installation du vanneau huppé : sol nu et inégal
- Favoriser un développement tardif de la végétation annuelle spontanée caractéristique
- Ne pas remanier la terre des dépressions humides
- En cas d'installation des vanneaux, entourer l'entier de la parcelle avec une clôture électrique à moutons pour protéger le périmètre de ponte jusqu'à l'envol des jeunes

ES2 - NE PAS FAUCHER LES PLANTES (ESPÈCES SPÉCIFIQUES) UNE ANNÉE SUR DEUX

Les espèces spécifiques concernées par cette mesure peuvent varier selon le projet.

Exemple : la gentiane croisette pour le RAE d'Entremont (pelouses sèches, coteaux rocailleux)

ES3 - FLORE ADVENTICE (LPN)

Poursuite du projet ressource « Flore adventice ». Contrats LPN obligatoires. Sous la responsabilité conjointe du SFCEP et du SCA.

ES4 - LUTTE CONTRE LES NÉOPHYTES ET LES PLANTES INDIGÈNES INDÉSIRABLES

Exemples de plantes néophytes :

- Bunia d'Orient
- Ailante
- Berce du Caucase
- Buddléa de David
- Vergerette annuelle
- Robinier faux acacia
- Lupin à folioles nombreuses
- Ambroisie
- Berce du Caucase
- Renouée du Japon
- Sénéçon du Cap
- Solidage du Canada



Photo : fiche « information plantes envahissantes, Buddléa ou arbre à papillons, SFCEP ».

Exemples de plantes indésirables :

- Liseron des champs
- Rumex
- Absinthe
- Chardon des champs
- Chiendent
- Fougère aigle
- Ortie

ES5 - CÉRÉALES EN LIGNES DE SEMIS ESPACÉS: PROMOTION ESPÈCES OEA

Description non nécessaire

FAUCHE (FA)

FA1 - FAUCHE PRÉCOCE

Exemples :

- Avancement des dates de fauche (dates fixes) dans certains projets (zones localisées)
- Date de fauche déterminée annuellement en fonction du développement de la végétation

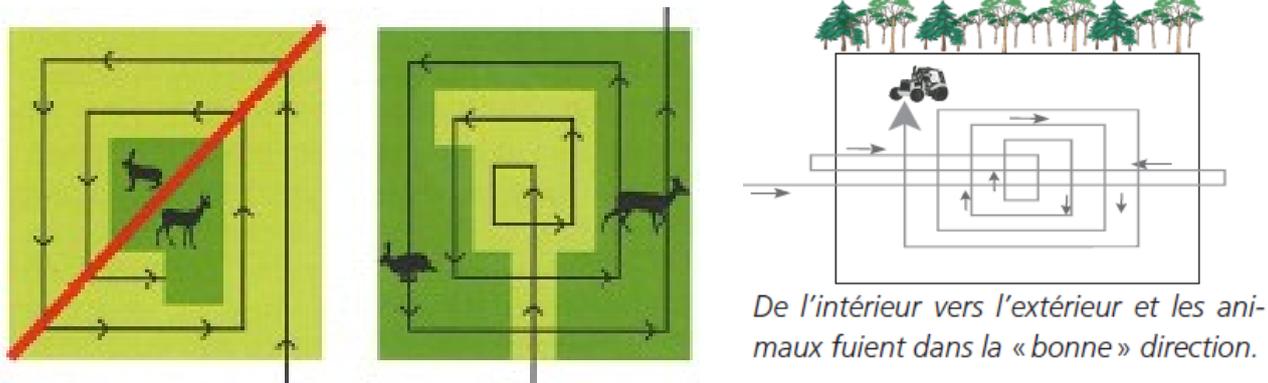
FA2 - FAUCHE TARDIVE

Exemples :

- Fauche tardive en automne
- Retarder la fauche de 2 semaines (15 juillet pour ZM 2)
- Mettre en place des surfaces à fauche tardive (offre en graines)

FA3 - FAUCHE EN DIRECTION D'UN BORD PARTICULIER

Réaliser la fauche de façon adéquate afin d'offrir une possibilité de fuite à la faune :



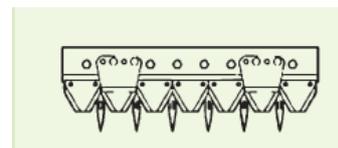
Illustrations : fiche info « Hilf mit, Rehkitze zu retten » et fiche Agridea « Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces ».

FA4 - MINIMUM UNE FAUCHE/AN AVEC EXPORT DE LA LITIÈRE (Description non nécessaire)

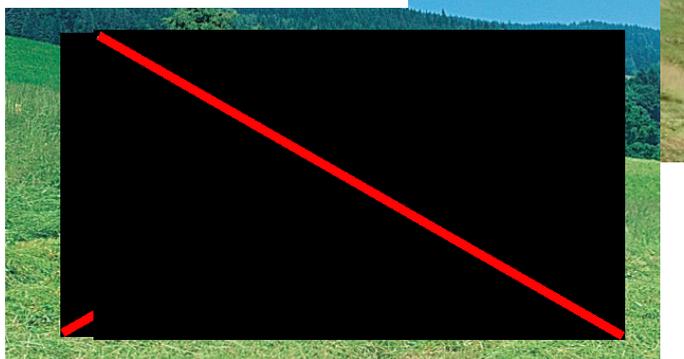
FA5 - FAUCHE À LA MOTOFAUCHEUSE AVEC BARRE DE COUPE OU SANS CONDITIONNEUR OU PAS DE ROTATIVE



Motofaucheuse avec barre de coupe



Faucheuse rotative avec conditionneur



Photos : fiche Agridea « Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces ».

FA6 - SÉCHAGE AU SOL (Description non nécessaire)

FA7 - HAUTEUR DE COUPE > 10 CM (Description non nécessaire)

FA8 - SOUFFLEUR À FEUILLES NON AUTORISÉ (Description non nécessaire)



Souffleur à feuilles

Photo : www.stihl.lu

INTERVALLE D'UTILISATION (IU)

Description non nécessaire

IU1 - INTERVALLE DE 6 SEMAINES ENTRE DEUX UTILISATIONS

IU2 - INTERVALLE DE 8 SEMAINES ENTRE DEUX UTILISATIONS

IU3 - INTERVALLE DE > 8 SEMAINES ENTRE DEUX UTILISATIONS

PATURE (PA)

PA1 - PÂTURE DE PRINTEMPS (Description non nécessaire)

PA2 - RETARDER LA DATE DE LA PÂTURE

Exemple :

- Pâturation extensive par veaux ou génisses l'automne

PA3 - PÂTURE MIXTE

Exemples :

- Mise en place de pâturation mixte bovins / petit bétail
- Utilité éventuelle de mixer les types de bétail sur une même surface sur l'année

PA4 - BÉTAIL ADAPTÉ

Exemples :

- Charge en bétail et conduite des pâturages adaptés au potentiel de production du sol
- Adaptation du type de pâturation et de bétail en fonction des milieux existants (chevaux inadaptés sur des surfaces très sèches et maigres ; diversifier le type de bétail utilisé)
- Pâturation avec petit bétail : privilégier une pâturation par les chèvres, moutons ou génisses. Avantage chèvres et moutons : limite l'investissement de débroussaillage

- Bétail adapté à un contexte humide à très humide (vaches écossaises)

PA5 - DIMINUER LA PRESSION DU BÉTAIL (Description non nécessaire)

Liens : <http://www.agridea.ch/publications/publications/environnement-paysage/herbages/bewirtschaftung-trockenwiesen-u-weiden/> et <http://www.agridea.ch/publications/publications/environnement-paysage/herbages/weidepflege-mit-ziegen/>

PA6 - AUGMENTER LA PRESSION DU BÉTAIL (Description non nécessaire)

Liens : <http://www.agridea.ch/publications/publications/environnement-paysage/herbages/bewirtschaftung-trockenwiesen-u-weiden/> et <http://www.agridea.ch/publications/publications/environnement-paysage/herbages/weidepflege-mit-ziegen/>

PA7 - PÂTURE EXTENSIVE PAR PARCS TOURNANTS (Description non nécessaire)

PA8 - PÂTURE INTERDITE OU CONTINUE DE DÉBUT MAI À MI-JUILLET (Description non nécessaire)

QUALITE (QU)

QU1 - SEMIS, SURSEMIS OU PLANTONS DE PLANTES À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE (Description non nécessaire)

QU2 - CONDITIONS SPB NIVEAU DE QUALITÉ II (Description non nécessaire)

SURFACE OUVERTE (SO)

SO1 - COUPE DE NETTOYAGE

Cette mesure s'applique aux pâturages extensifs. Le broyage est interdit.

SO2 - CONTENIR L'EMBROUSSAILLEMENT EN PRÉSERVANT LES BUISSONS ÉPINEUX

Exemples :

- Maîtriser et limiter l'embuissonnement
- Eclaircir les pâturages (remettre en lumière)
- Débroussaillage
- Maintien/agrandissement des ouvertures
- Intégrer des haies épineuses. Maintenir ouverts les pâturages et les prairies

SURFACE REFUGE (SR)

SR1 - SURFACE/BANDE NON FAUCHÉE OU NON PÂTURÉE, EN ROTATION

Exemples :

- Laisser 10% non fauché à chaque coupe. L'emplacement doit être modifié à chaque coupe pour éviter l'embuissonnement.
- Bande refuge de 3 à 5 m au moins, pâture automnale uniquement (dès le 01.09)
- Laisser des bandes prairiales fauchées en rotation

Photo : fiche Agridea « Des bandes de prairies non fauchées pour favoriser la biodiversité »



SR2 - SURFACE NON FAUCHÉE, FIXE

Exemples :

- Créer une bande de prairie extensive partiellement ou non fauchée (bande abri)
- Murgiers : bande herbeuse non fauchée
- Maintien d'une bande non fauchée de 6 m jusqu'au 15 juillet

SR3 - UTILISATION ÉCHELONNÉE

Exemples :

- Fauche ou pâture échelonnée sous les arbres
- Echelonner les fauches de manière à garantir une offre florale suffisante de juin à septembre

SR4 - UTILISATION BIENNALE ALTERNÉE (Description non nécessaire)

STRUCTURE (ST)

Ces mesures s'appliquent aux codes de surface uniquement.

ST1 – PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS HAUTE-TIGE

ST2 - PLANTATION D'ARBRES/ARBUSTES/BUISSONS ISOLÉS, HAIES, CORDONS BOISÉS

ST3 - ENTRETIEN D'ARBRES/ARBUSTES/BUISSONS ISOLÉS, HAIES, BOSQUETS, CORDONS BOISÉS, LISIÈRES ÉTAGÉES

Exemple :

- Tailler les haies de façon à constituer une couronne densément ramifiée

Photo : fiche Agridea « Comment planter et entretenir les haies »



ST4 - CRÉATION DE STRUCTURES NATURELLES

Exemples :

- Aménagement de tas de branches, de litière ou/et de pierres
- Aménagement de mares pour augmenter les milieux humides

ST5 - ENTRETIEN DE STRUCTURES NATURELLES

Exemples :

- Conservation d'arbres secs ou à cavités
- Conservation des fourrés de ronces

ST6 - PROTECTION DES STRUCTURES

Exemple :

- Mise en place de clôtures autour des structures, jeunes arbres, etc.

ST7 - AMÉNAGEMENT/MAINTIEN DE STRUCTURES ARTIFICIELLES

Exemples :

- Aménagement de cavités dans des murs en pierres sèches
- Pose de nichoirs à oiseaux / à abeilles sauvages
- Pose de poteaux à rapaces